

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - CENTRE DE FORMATION

1. OBJET

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales de fonctionnement du centre de formation et de préciser les droits et devoirs des participants.

2. HORAIRES

Les horaires de formation sont communiqués à l'avance. Les participants doivent respecter les horaires et signaler tout retard ou absence.

3. COMPORTEMENT

Un comportement respectueux est exigé envers les formateurs, le personnel et les autres participants.

Toute attitude discriminatoire, violente ou perturbatrice est interdite.

4. SÉCURITÉ

Les consignes de sécurité doivent être respectées. En cas d'urgence, suivre les instructions du personnel et utiliser les issues de secours indiquées.

5. UTILISATION DES LOCAUX

Les locaux doivent être maintenus propres et en bon état. Toute dégradation volontaire entraînera des sanctions.

6. ÉVALUATION

Les participants peuvent être soumis à des évaluations pendant ou à la fin de la formation. Les modalités sont précisées dans le programme.

7. MATÉRIEL

Le matériel mis à disposition doit être utilisé conformément aux consignes. Toute perte ou détérioration engage la responsabilité du participant.

8. CONFIDENTIALITÉ

Les informations échangées durant la formation sont confidentielles et ne doivent pas être divulguées.

9. SANCTIONS

Le non-respect du règlement peut entraîner des sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion de la formation sans remboursement.

10. ACCEPTATION

La participation à une formation implique l'acceptation du présent règlement intérieur.